

## GRILLE DE VÉRIFICATION D'UN PARC ET AIRES DE JEUX

L'évaluation hebdomadaire ou mensuelle du parc permet de prendre connaissance des différentes problématiques en lien avec l'attractivité, l'accessibilité et la sécurité du parc. Cette tâche ne nécessite aucune formation spécifique et permet d'éviter les blessures liées à l'utilisation des différentes infrastructures en place.



<b><i>Nom du parc :</i></b>	<b><i>Date :</i></b>		<b><i>Heure :</i></b>
<b><i>Liste des vérifications en fonction des différents aspects observés</i></b>	<b><i>Élément vérifié</i></b> √	<b><i>Intervention requise</i></b> √	<b><i>Notes</i></b>
<b>1. Attractivité</b>			
1.1. Vérifier l'état général du parc : - Vider les poubelles; - Ramasser les déchets, les débris et toute matière inappropriée - Tondre le gazon.			
1.2. Examiner les mobiliers urbains pour vérifier s'ils ont été victimes de vandalisme et/ou s'il y a des bris pouvant entraîner des blessures.			
1.3. Observer l'emplacement de chaque composante du parc et s'assurer de les placer à l'endroit approprié. (Prendre en considération les zones de protection et les aires de circulation des structures de jeux, 1.8m minimum).			
1.4. S'il y a lieu, s'assurer de la propreté du bâtiment de services mis à la disposition de la clientèle.			
<b>2. Accessibilité</b>			
2.1. S'assurer que l'entrée du parc est assez large pour accueillir une poussette ou une chaise roulante et que la route est dégagée.			
2.2. S'assurer que les informations et les coordonnées à rejoindre en cas d'urgence sont visibles et que le réseau Wifi, s'il y a lieu, est en fonction.			

### 3. Sécurité

3.1. Vérifier que la surface de protection (sable, fibre de bois) est uniforme (30 cm minimum) et qu'elle ne contient pas de sections approfondies naturellement (à la sortie de la glissoire, sous les balançoires, etc.).			
3.2. Observer les bordures présentes autour des surfaces de protection afin de garantir son efficacité et sa sécurité (projection ou bris) et ainsi éviter la contamination de la surface amortissante.			
3.3. S'assurer que les piliers d'ancrages <sup>1</sup> des modules de jeux sont enfouis sous le matériel amortisseur et que les appareils sont solidement ancrés dans le sol.			
3.4. Vérifier l'intégrité structurale des équipements (structures de jeux, but de soccer, etc.) afin de s'assurer de sa fiabilité et de sa solidité en secouant légèrement et/ou en déposant son poids sur l'équipement.			
3.5. S'assurer que les points d'attache <sup>2</sup> et les boulons sont fixés aux appareils et qu'ils ne dépassent pas de plus de 2 filets afin d'éviter les risques d'accrochages, les cisaillements et les saillies.			
3.6. Vérifier que les garde-corps et les barrières de protection sont conformes et qu'ils protègent les utilisateurs des risques de chute.			
3.7. Examiner les structures afin de repérer rapidement la présence de rouille et de corrosion.			
3.8. Vérifier et réparer/replacer toutes les composantes des structures de jeux afin de favoriser l'utilisation adéquate du matériel : - Les chaînes de balançoire; - Le plastique des glissoires; - Les poignées des murs d'escalade.			
3.9. Vérifier que les balançoires sont composées de matériel amortissant les chocs.			

<sup>1</sup> Les piliers d'ancrage constituent les fondations de béton et les structures d'ancrage de l'équipement.

<sup>2</sup> Les points d'attache constituent la quincaillerie utilisée qui rallie les différentes composantes de l'équipement (par exemple : les crochets en forme de S).

Réalisé par : \_\_\_\_\_